

— **Conseil Territorial de Santé du Calvados**  
**Assemblée plénière du 17 octobre 2019**

**Délibération 2019-02**

**Avis du Conseil Territorial de Santé du Calvados réuni en séance plénière le 17 octobre 2019  
sur le diagnostic territorial partagé du projet territorial de santé mentale du Calvados**

Vu le code de santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifié portant composition du Conseil Territorial de Santé du Calvados ;

Vu la séance de l'assemblée plénière du Conseil Territorial de Santé du Calvados du 28 février 2017 portant élection de son Président au scrutin uninominal à deux tours ;

Vu la présentation de la méthode et du diagnostic qualitatif du projet territorial de santé mentale à la commission spécialisée en santé mentale du 3 septembre 2019 ;

Vu la présentation de la synthèse du diagnostic qualitatif du projet territorial de santé mentale à la séance du Conseil Territorial de Santé du Calvados du 17 octobre 2019 ;

Le Conseil Territorial de Santé du Calvados dans sa séance du 17 octobre 2019 suivie, faute d'atteinte du quorum, d'une consultation par voie électronique, émet un avis favorable au diagnostic territorial partagé du projet territorial de santé mentale du Calvados.

Le Conseil territorial de santé souligne que :

- la démarche a fortement mobilisé les divers acteurs du territoire ;
- le diagnostic reflète une photographie riche de l'existant et apporte des pistes d'amélioration ;
- le travail est nécessairement partiel car influencé par la composition des groupes de travail, par les domaines (sanitaire, médico-social et social) et les territoires représentés.

Il sera nécessaire de veiller à articuler ce travail avec les autres instances déjà existantes (GHT...).

Ce diagnostic se veut évolutif en étant continuellement enrichi ; l'équipe projet poursuivra ce travail en définissant des enjeux qui constitueront le socle du projet.

Cette délibération sera mise en ligne sur le site internet de l'ARS et l'espace partagé de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie.

Fait à CAEN, le 4 novembre 2019

Le Président du Conseil Territorial du Calvados,



Samuel COCHET